



## Observatoire Départemental de la Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées

# SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2017



**Éditorial de Béatrice LAGARDE,  
préfète des Hautes-Pyrénées**

En 2017, le nombre d'accidents mortels s'est considérablement réduit dans les Hautes-Pyrénées, témoignant d'une plus grande vigilance et d'une prudence accrue des conducteurs.

Mais les premiers résultats de 2018 démontrent la fragilité des acquis : 4 accidents mortels sont déjà à déplorer au premier trimestre, même si le nombre d'accidents est en baisse. Les efforts en matière de prévention doivent donc être poursuivis.

Les statistiques révèlent l'importance des phénomènes addictifs, l'alcool et les stupéfiants, prépondérants dans les accidents mortels.

Les actions de prévention porteront sur des priorités nationales et des orientations départementales tenant compte du contexte des Hautes-Pyrénées, notamment sur le risque routier professionnel, les addictions, les seniors, les usagers vulnérables et des deux-roues motorisés.

La diminution de la vitesse maximum autorisée à 80km/h s'inscrit déjà dans un débat passionné. Je sais pouvoir compter sur les acteurs de la sécurité routière pour argumenter cette mesure qui ne vise qu'une chose : faire baisser le nombre de morts et de blessés sur la route. C'est là notre seul objectif à tous.



## Données provisoires générales (sources base accidents, Gendarmerie, Police Nationale) :

Les chiffres du département	Les chiffres de la région Occitanie	Les chiffres nationaux
 176 accidents corporels 9 personnes tuées 122 blessés hospitalisés 126 blessés légers	 4 048 accidents corporels 390 personnes tuées 2 607 blessés hospitalisés 2651 blessés légers	 58 894 accidents corporels 3 693 personnes tuées 27 674 blessés hospitalisés 46 392 blessés légers

### Définitions :

**Accident corporel** : accident impliquant au moins une victime (usager ayant nécessité des soins médicaux), qui survient sur une voie ouverte à la circulation publique, et qui implique au moins un véhicule.

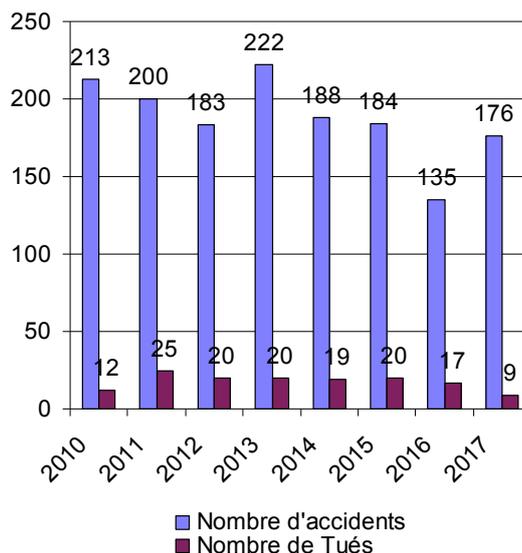
**Personnes tuées** : toute personne qui décède sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident.

**Blessé hospitalisé** : victime admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures.

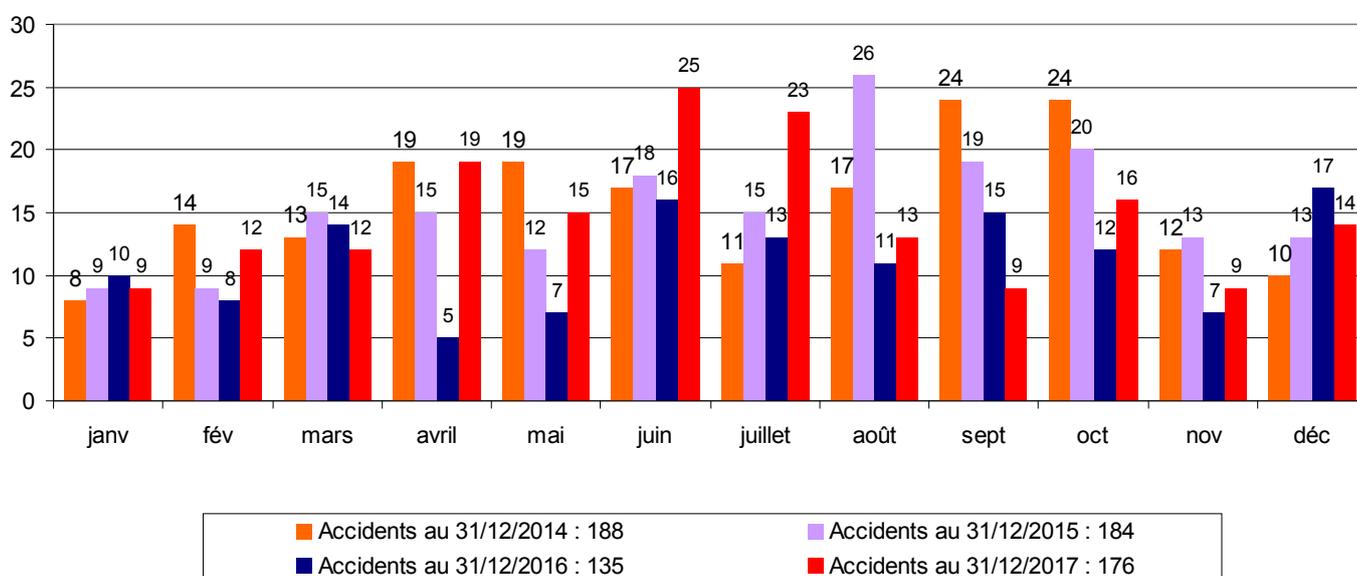
**Blessé léger** : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures.

Bilan annuel	Accidents corporels	Tués	Blessés	Dont blessés hospitalisés
<b>2017</b> (données non consolidées)	176	9	250	123
<b>2016</b>	135	17	164	81
<b>2010</b> (année de référence)	213	12	309	123
Evolution 2016-2017	+ 41	- 8	+ 86	+ 42
Evolution 2010-2017	- 37	- 3	- 59	0

### Evolution du nombre d'accidents et de tués depuis 2010

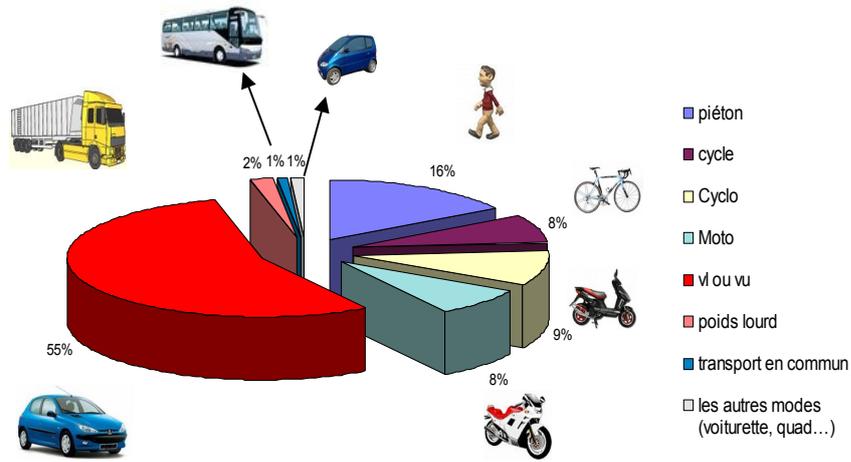


### Evolution mensuelle des accidents (2013 à 2017)

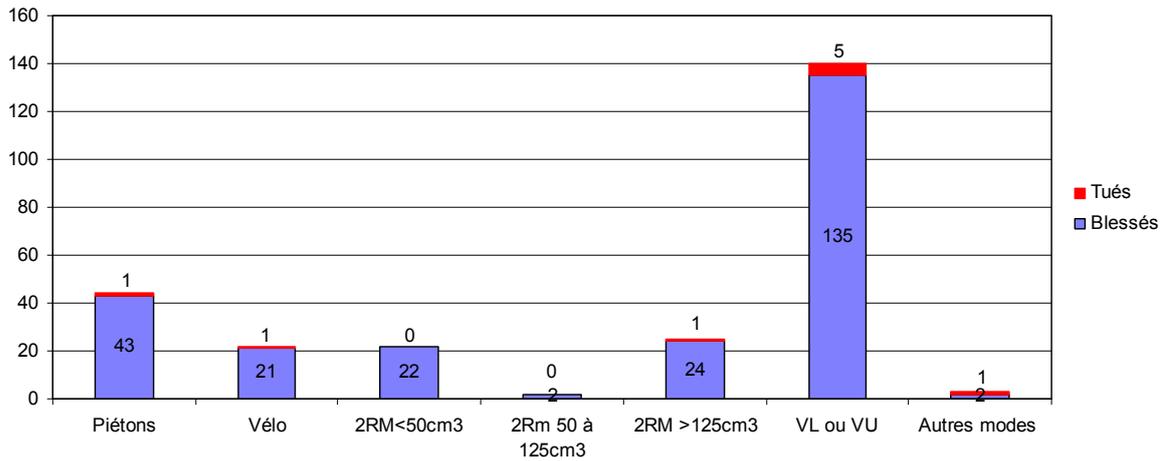


Le nombre d'accidents en 2017 est en augmentation ainsi que globalement le nombre de blessés par rapport à 2016. Ce phénomène est notamment dû à des modifications dans le recensement des accidents corporels. Cependant, 2017 voit le nombre divisé par 2 par rapport aux années précédentes. Le premier semestre est assez semblable aux 4 dernières années. Le printemps et l'été ont été particulièrement accidentogènes et mortels (8 morts). Le département recense toutefois 7 mois sans accidents mortels. L'augmentation du nombre d'accidents corporels est liée au changement de méthode de recensement par les forces de l'ordre.

## 2. Accidents impliquant au moins un...

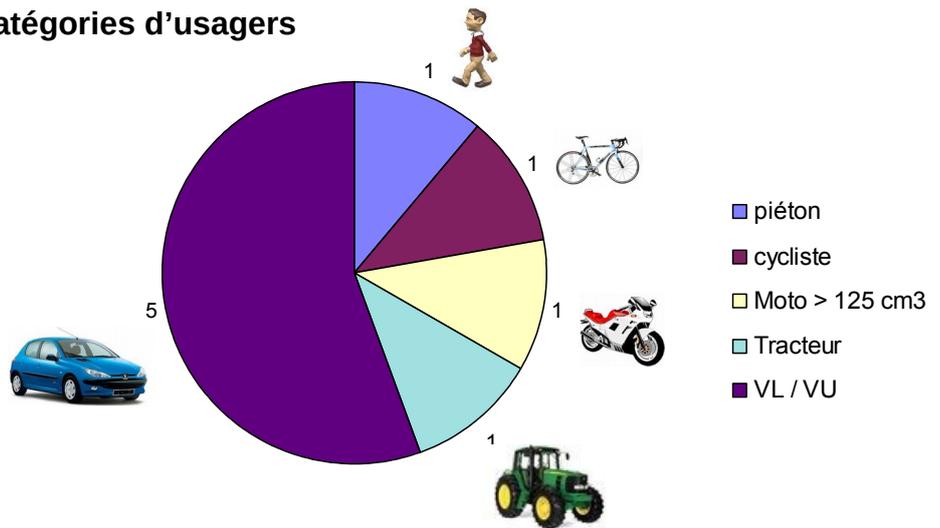


## 3. Répartition des victimes selon le mode de déplacement



## 4. Répartition des tués par catégories d'utilisateurs

Les usagers vulnérables (piétons, cycles et deux roues motorisés) constituent toujours un enjeu avec 3 tués en 2017.



## 5. Facteurs comportementaux dans les accidents mortels

11 % vitesse excessive ou inadaptée

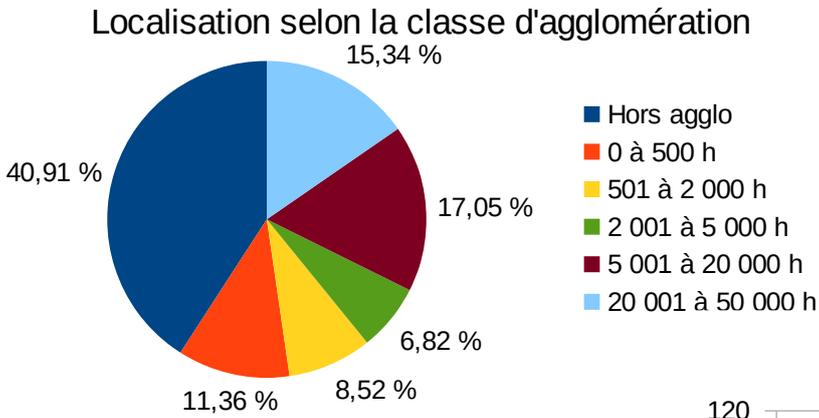


44 % sous l'emprise d'alcool et/ou de produits stupéfiants particulièrement dans la tranche d'âge 25/44 ans

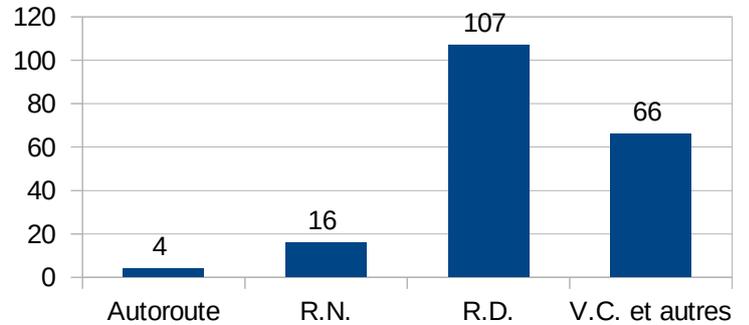


22 % : Inattention ou endormissement

## 6. Répartition des accidents selon leur localisation :



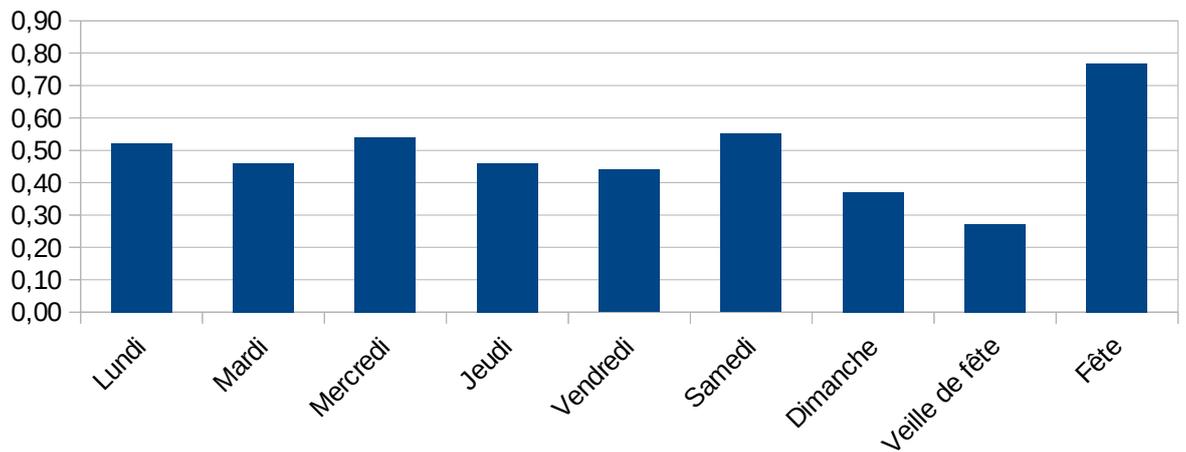
## Répartition par type de réseau



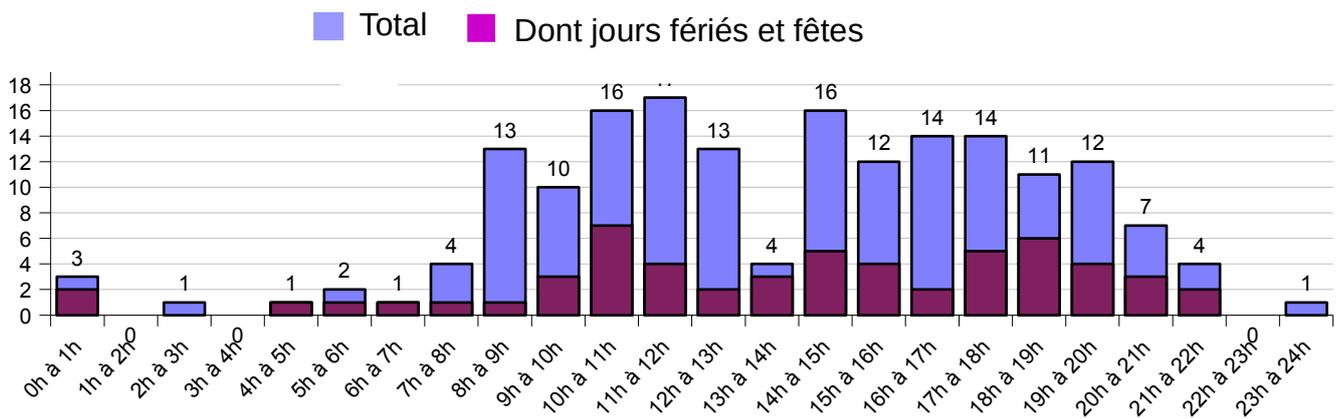
## 7. Répartition des accidents dans le temps

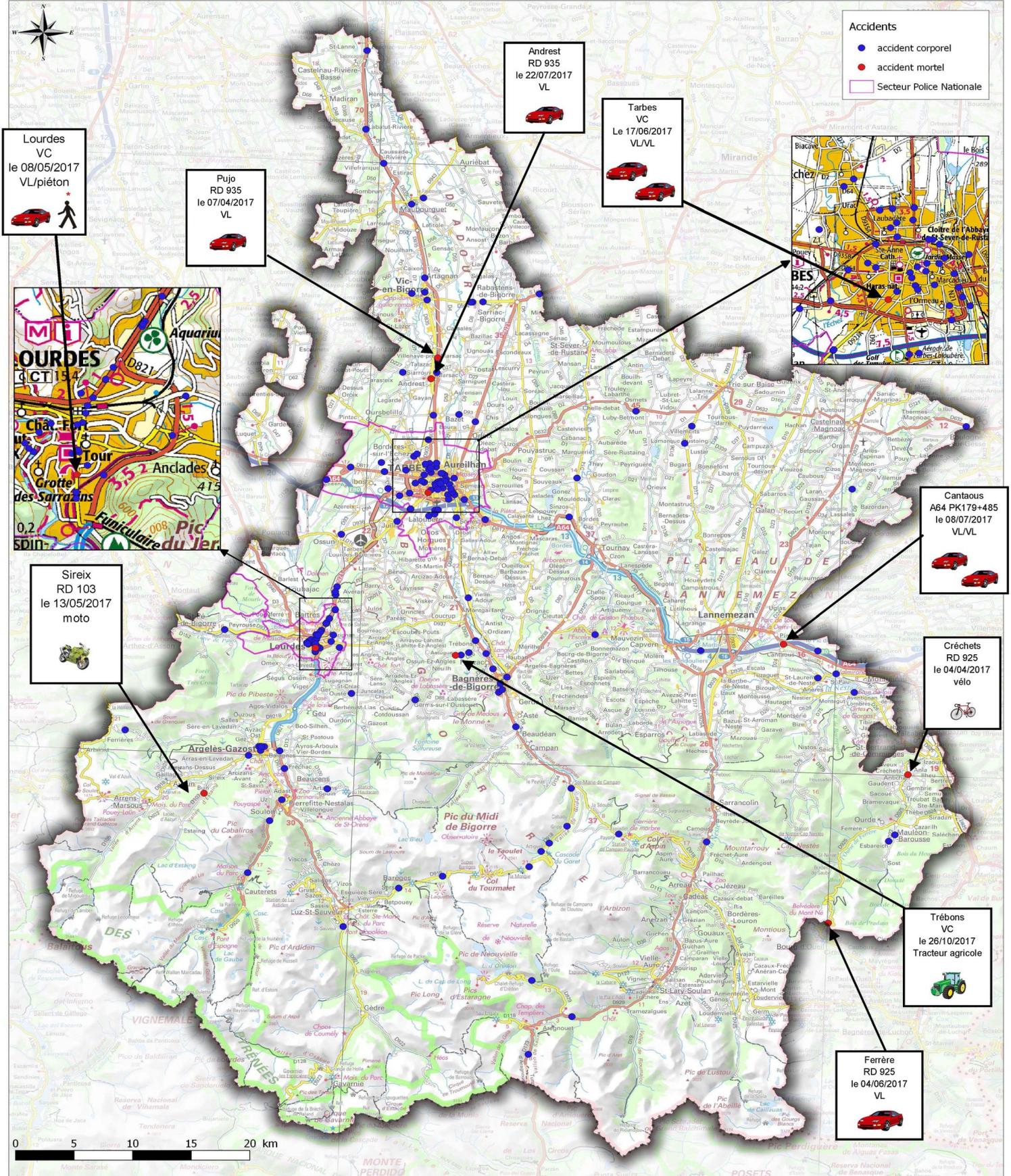
### Selon le jour

### Nombre d'accidents/Nombre de jours



### Selon l'heure





## Relevé des infractions sur radars fixes

N° ET - Commune infraction	Dépassement de vitesse					Total 2017	Total 2016
	< 20 km/h	>=20 et <30 km/h	>=30 et <40 km/h	>=40 et <50 km/h	>=50 km/h		
12330 - LUTILHOUS Infractions VL	12075	557	116	34	9	12791	5703
12330 - LUTILHOUS Infractions PL	626	7	5	1	1	640	159
00324 – TARBES (RN 935)	2536	101	43	18	29	2719	3195
00690 - IBOS	1930	98	42	17	24	2101	2721
03098 - VIC EN BIGORRE	2406	98	37	18	29	2588	2713
06085 - ESCONDEAUX	812	31	5	1	0	849	1113
06621 - PINAS	6986	257	61	12	7	7323	7309
07125 - TARBES (RN21)	2102	70	43	9	5	2229	2101
08773 - ORLEIX	2269	62	9	10	7	2357	1439
11270 - ARAGNOUET (sens France /Espagne)	2332	124	33	1	0	2490	2770
11271 - ARAGNOUET (sens Espagne / France)	242	3	0	0	0	245	242
Total général	34316	1408	384	121	103	36332	29288
Soit en %	94,5	3,9	1,1	0,3	0,3	100 %	

Globalement le nombre d'infractions relevées augmente à nouveau par rapport à 2016. Cependant cette augmentation n'est lié qu'au radar de Lutilhous sur l'A64 et d'Orleix sur la RN21. Le radar de Lutilhous a été modifié pour être discriminant en 2016. Il n'a pas fonctionné pendant un certain temps. Pour les autres radars, le nombre d'infractions reste constant ou en diminution.

### Les radars de feu

Numéro ET – Localisation du radar	Nombre d'infractions 2017	Nombre d'infractions 2016
FE365000 – Tarbes chemin d'Azereix	583	702
FE365001 – Tarbes Bd C. Debussy	1578	1658
FE 365002 – Tunnel de Bielsa : mis en service le 09 octobre 2017	93	/
Total	2254	2360

## Plan d'action départemental de sécurité routière (PDASR)

Le PDASR a pour but de recenser les actions de sécurité routière portant sur ces orientations, de les coordonner, et d'aider à leur réalisation par l'octroi d'aides matérielles et financières et la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière.

Il est la déclinaison annuelle du document général d'orientation 2013-2017 qui a mis en exergue 6 priorités en direction du grand public,

- « les Jeunes » ;
- « les deux-roues motorisés » ;
- « la formation et la sensibilisation des seniors » ;
- « les piétons » ;
- « la vitesse » ;
- « l'alcool et les conduites addictives (stupéfiants).

En 2017, le PDSAR a permis de financer les actions de sécurité routière à hauteur de 53 013 euros répartis comme suit :

Actions	Financement
« les Jeunes »	40 %
« les deux-roues motorisés »	3 %
« la formation et la sensibilisation des seniors »	12,4 %
« les piétons »	1,1 %
« l'alcool et les conduites addictives (stupéfiants), activités festives »	23,5 %
Divers (actions en entreprises, grand public, vélo, achat matériel...)	13 %

## Intervenant départemental pour la sécurité routière (IDSR)

Afin de renforcer la politique de lutte contre l'insécurité routière, la campagne de recrutement d'Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) se poursuit.

Les IDSR, bénévoles, nommés par la préfète, apportent leur aide et participent aux actions de prévention sous son autorité. Ils s'engagent pendant un an minimum à animer au moins quatre actions de prévention.

Après une formation d'un jour sur l'accidentologie, ses causes et conséquences, les enjeux de la sécurité routière, les connaissances de base liées aux conduites à risque (alcool, stupéfiants, fatigue, somnolence, vitesse, ceinture, casques, etc.), l'IDSR participe à l'animation des actions d'information et de sensibilisation des usagers inscrites au plan départemental d'actions de sécurité routière annuel.

Ainsi, tous ceux qui souhaitent s'engager dans la lutte contre l'insécurité routière, membres d'associations, fonctionnaires d'État ou des collectivités territoriales, salariés d'organismes professionnels, retraités... peuvent contribuer à la mise en place d'actions dans une démarche participative qui concerne toute la population.

Pour devenir Intervenant Départemental de Sécurité routière, contactez la coordination sécurité routière : [ddt-sercad-bsrtd@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ddt-sercad-bsrtd@hautes-pyrenees.gouv.fr)

## Rallye Moto de la Gendarmerie :

L'Escadron Départemental de Sécurité Routière des Hautes-Pyrénées organise pour la deuxième année consécutive le **dimanche 3 juin 2018** à partir de 7h30 un rallye moto afin de sensibiliser les utilisateurs de motocyclettes de cylindrées supérieure à 125 cm<sup>3</sup>.

Lors de cette journée de prévention, les volontaires participeront à :

- un plateau de maniabilité ;
- des ateliers conduites addictives et simulateurs de conduite moto ;
- un atelier secourisme ;
- un atelier trajectoire de sécurité ;
- un parcours routier non chronométré.

En fin de journée divers lots seront remis aux participants.

Venez nombreux.

**2<sup>ème</sup> RALLYE MOTO SECURITE**

Organisé par la Gendarmerie et la préfecture des Hautes-Pyrénées. encadré par le personnel de l'EDSR 65.

**RENDEZ-VOUS :**

- Parking Géant CASINO LALOUBERE 65
- 07 heures 30
- 15 Euros (inscription +repas)

**ATELIERS :**

- Gymkhana
- Plateau de maniabilité
- Les conduites addictives
- Gestes aux premiers secours

**ROUTE :**

- Trajectoires de sécurité
- Parcours non chronométré

Programme et inscriptions <https://www.facebook.com/GGD65/>  
<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

**SUZUKI** **YAMAHA** **KAWASAKI** **edenauto** **TOP CHRONO** **HONDA** **HAUTES-PYRENEES LE DEPARTEMENT**

**E.LECLERC** **MERIDIEN** **grand TOURMALET** **PyPy** **Aquensis** **SPA THERMAL DE BAGNERES DE BIGORRE** **SURPRISES FABBRIO** **G.M.P.A.** **UNION-PLASTIC** **BRICO MARCHE**

**Gamm vert** **CARRELAGE** **Lacave** **Géant Casino** **GENERALI** **AGPM** **D.G.** **CARREFOUR VIN** **AUTO BLAN-DUJANNE**

**Abaissement de la limitation de vitesse à 80km/h sur les routes bidirectionnelles**

En présentant les 18 mesures du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018, le Premier ministre a annoncé une clause de rendez vous sur la mesure d'abaissement à 80km/h fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2020. A cette date, un bilan objectif et précis sera publié sur les effets de cette mesure sur l'accidentalité. Dans cette période, le surplus des amendes générées par le changement de vitesse sera reversé intégralement aux hôpitaux qui prennent en charge les accidentés de la route.



EN 2016, LA VITESSE EXCESSIVE OU INADAPTÉE AUX CIRCONSTANCES EST PRÉSENTE DANS **31%** DES ACCIDENTS.

**DES DISTANCES D'ARRÊT INCOMPRESSIBLES**

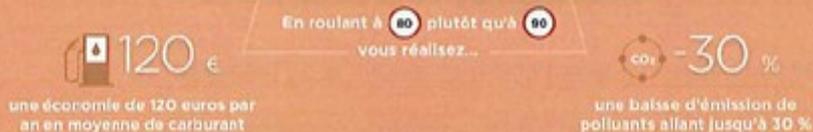


**PEU DE DIFFÉRENCE DANS LE TEMPS DE TRAJET**

En roulant à 90 plutôt qu'à 80, le temps en moins passé sur la route est seulement de :

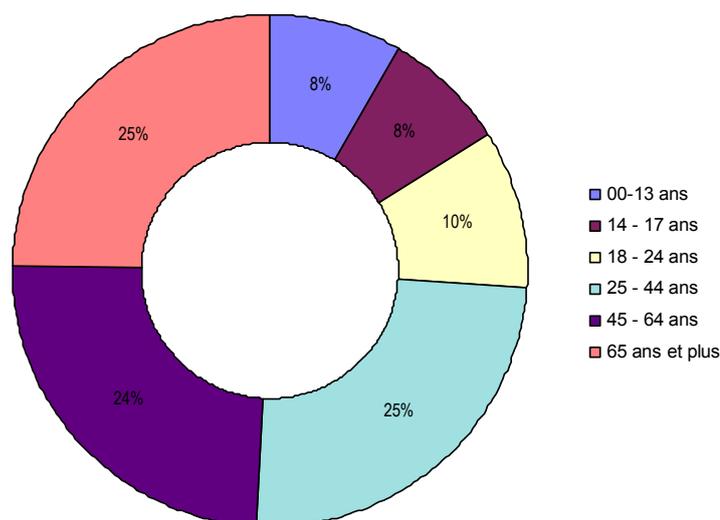


**DES SURCÔUTS ET PLUS DE POLLUTION**



# Typologie des accidents

## 1. Répartition des victimes par âges



### Définitions :

**Victimes** : personnes tués + blessés hospitalisés + blessés légers

**Impliqués** : victimes + indemnes

Tranches d'âges	Population (données INSEE 2010)	% de la population	nombre d'impliqués					% impliqués
			tué	BH	BL	indemnes	Total	
00 à 17 ans	42392	18 %	0	20	21	12	53	13 %
18 à 24 ans	16668	7 %	0	8	22	16	46	11 %
25 à 44 ans	51583	22 %	1	29	36	48	114	28 %
45 à 64 ans	66094	29 %	4	29	30	52	115	28 %
65 à 74 ans	23644	10 %	3	19	13	16	51	12 %
75 ans et +	29073	13 %	1	18	3	13	35	8 %
<b>Ensemble</b>	<b>229454</b>	<b>100 %</b>	<b>9</b>	<b>123</b>	<b>125</b>	<b>157</b>	<b>414</b>	<b>100 %</b>

Nous constatons que la tranche d'âge 18/24 ans représente 7 % de la population du département, alors qu'elle représente 15 % des impliqués.

Les « indemnes » (117) représentent près de 40 % des impliqués. Cette catégorie de victimes n'est pas négligeable compte tenu de l'impact psychologique engendré par les accidents de la route.

## Campagnes nationales :

### Nouvelle campagne de prévention des dangers du cannabis au volant

Les effets négatifs de la consommation de cannabis sur la conduite d'un véhicule sont encore méconnus voire ignorés. En France, il est interdit de consommer, de produire et posséder du cannabis. Dans une nouvelle campagne, la Sécurité routière alerte sur les dangers de la consommation de cannabis.

Parmi les 3 477 personnes décédées sur les routes en 2016, il est estimé que 22% soit 752 personnes ont été tuées dans un accident impliquant un conducteur ayant fait usage de stupéfiants.



**FUMER DU CANNABIS EST ILLÉGAL,  
SUR LA ROUTE ÇA PEUT ÊTRE FATAL**



**3 minutes**

C'est tout ce que l'on gagne,  
en roulant à 140 km/h  
au lieu des 130 km/h autorisés,  
sur 100 km d'autoroute.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES